

www.leparisien.fr

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2017.

Avis divers**Avis d'Enquête Publique**

sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1ère insertion et au cours de l'enquête pour la 2nde insertion.

Avis divers**COMMUNE DE MAISONS-LAFFITTE**48 avenue de Longueil
78605 Cedex**APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU n 01**

Par délibération N18/058 en date du 28 mai 2018, le conseil municipal de MAISONS-LAFFITTE a approuvé la modification n01 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MAISONS-LAFFITTE. Conformément aux articles R 123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme, la délibération est affichée en mairie à l'Hôtel de Ville, 48, avenue de Longueil, depuis le 30/05/2018 et ce pendant une durée de deux mois. L'ensemble du dossier est également consultable à la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Développement Economique située 3, rue du Fossé, à MAISONS-LAFFITTE.

Enquête publique

PLU MODIFICATION N3

COMMUNE DE CHATOU**DEUXIEME
AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

Il sera procédé à une enquête publique relative à la modification n3 du Plan Local d'Urbanisme du lundi 11 juin 2018, 09h00 au jeudi 12 juillet 2018, 17h30 inclus, soit 32 jours consécutifs, en vue d'une approbation par le Conseil Municipal de Chatou.

Cette modification porte principalement sur la modification du zonage et du règlement pour les secteurs «Pôle République», «Tennis des Landes» et «îlot administratif», ainsi que divers ajustements misés à jour réglementaires. Monsieur Alain RISPAL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles. Les pièces du dossier relatif à la modification n3 du PLU ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à l'Hôtel de Ville pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir, du lundi au vendredi, le matin de 8h à 12h et l'après midi de 14h à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition ou les adresser par écrit à : M. Alain RISPAL, Commissaire Enquêteur, Mairie de Chatou, Place du général de Gaulle, 78401 CHATOU Cedex

Le dossier est également disponible sur le site internet de la Ville (www.mairie-chatou.fr), chacun pouvant adresser ses observations à l'adresse pluconcertation@mairie-chatou.fr.

Toute information complémentaire peut être demandée à la Direction de l'Habitat et du Développement Territorial de la Ville, aux jours et heures habituels d'ouverture de la direction. Il est précisé que toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Chatou. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pour recevoir les observations du public, les jours et heures suivants :

- **lundi 11 juin de 9h à 12h**
- **samedi 23 juin de 9h à 12h**
- **jeudi 28 juin de 14h30 à 17h30**
- **vendredi 06 juillet de 14h30 à 17h30**
- **jeudi 12 juillet de 14h30 à 17h30**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au Maire et à la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur auprès de la Direction de l'Habitat et du Développement Territorial aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également disponibles sur le site internet de la Ville (www.mairie-chatou.fr).

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département des Yvelines et habilités à recevoir les annonces légales. Cet avis sera affiché sur les panneaux administratifs de la Ville, notamment à la mairie pendant toute la durée de l'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Chatou. Il sera également publié sur le site internet de la Ville, selon les mêmes modalités.

Une copie des avis publiés dans la presse

Le Parisien

Des experts
vous conseillent
en matière
d'annonces
légales

01 87 39 84 00**TEAM
MEDIA****publilégal®**
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54**publilégal®**
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.54

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES YVELINES
PREFECTURE DE L'ESSONNE**RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE****Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan**

Les préfets des Yvelines et de l'Essonne ont prescrit par arrêté l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours

du 11 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus

portant sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan.

L'enquête publique sera réalisée sur le territoire des communes de Guyancourt, Buc, les Loges-en-Josas et Jouy-en-Josas dans les Yvelines et Bièvres, Verrières-le-Buisson, Igny, Vauhallan et Massy dans l'Essonne.

Sur décision motivée de la commission d'enquête, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 15 jours.

M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques, a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête et M. Jean-Claude DOUILLARD, cadre dans les transports et M. Olivier SOULERES ingénieur général des Ponts et des Eaux et Forêts en qualité de membres titulaires.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier dans les mairies de Guyancourt, Buc, les Loges-en-Josas et Jouy-en-Josas dans les Yvelines et Bièvres, Verrières-le-Buisson, Igny, Vauhallan et Massy dans l'Essonne du 11 juin au 13 juillet 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public afin de consulter le dossier, pendant toute la durée de l'enquête, à la préfecture de Versailles - Direction de la réglementation et des élections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès du responsable de projet : Direction départementale des territoires des Yvelines

Mme Sybille MULLER : sybille.muller@yvelines.gouv.fr

Un registre électronique ainsi qu'une adresse mail seront également disponibles aux adresses suivantes :

<http://ppri-vallee-bievre-ru-vauhallan.enquetepublique.net>
ppri-vallee-bievre-ru-vauhallan@enquetepublique.net

La commission d'enquête se tiendra à la disposition des personnes qui souhaiteraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'elle assurera aux dates et heures ci-après :

- à la mairie de Guyancourt :

jeudi 21 juin 2018 de 17h à 20h

- à la mairie de Buc :

lundi 11 juin 2018 de 9h à 12h
jeudi 5 juillet 2018 de 17h à 20h

- à la mairie de Massy :

mercredi 27 juin 2018 de 15h à 18h

samedi 7 juillet 2018 de 9h à 12h

- à la mairie des Loges-en-Josas :

samedi 16 juin 2018 de 9h à 12h

- à la mairie de Jouy-en-Josas :

mardi 12 juin 2018 de 14h à 17h

vendredi 13 juillet 2018 de 14h à 17h

- à la mairie de Verrières-le-

Buisson :

jeudi 14 juin 2018 de 15h à 18h

- à la mairie d'Igny :

mardi 19 juin 2018 de 14h30 à 17h30

- à la mairie de Bièvres :

samedi 23 juin 2018 de 9h à 12h

mardi 3 juillet 2018 de 14h30 à 17h30

- à la mairie de Vauhallan :

mardi 3 juillet 2018 de 15h30 à 18h30

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée dans les communes du périmètre de l'enquête et de consultation visées ci-dessus ainsi qu'à la préfecture des Yvelines- direction de la réglementation et des élections-bureau de l'environnement- sur le site Internet <http://yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-inondation/Plan-de-prevention-des-risques-d-inondation-PPRI-pour-y-etre-tenue-a-la-disposition-du-public-dans-le-delai-d-un-an-a-compter-de-la-cloture-de-l-enquete>. Les préfets des Yvelines et de l'Essonne sont l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du plan de prévention des risques naturels d'inondation de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan.

EP18-195

enquête-publique@publilegal.fr

REPUBLIQUE FRANCAIS

PRÉFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques**RAPPEL - COMMUNES DES MUREAUX****AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE préalable à une opération de restauration immobilière**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'utilité publique d'une opération de restauration immobilière.

Durée de l'enquête : 30 jours, **du 7 juin à 8 h 30 au 6 juillet 2018 à 17 h.**

Commissaire enquêteur : Monsieur Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets à la retraite

Lieux de l'enquête : Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront mis à la disposition du public à la mairie des Mureaux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations, propositions et contre-propositions sur l'utilité publique du projet pourront être, soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie des Mureaux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie des Mureaux, afin d'être annexées au registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations, propositions et contre-propositions du jeudi 7 juin 2018 à 8 h 30 au vendredi 6 juillet 2018 à 17 h :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://travaux-restauration-immobiliere-mureaux.enquetepublique.net/>
- à l'adresse électronique dédiée à l'enquête : travaux-restauration-immobiliere-mureaux@enquetepublique.net

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront dans les locaux de la mairie des Mureaux, aux jours et heures suivants :

- **Jeudi 7 juin 2018 de 9 h à 12 h ;**
- **Lundi 11 juin 2018 de 14 h à 17 h ;**
- **Vendredi 15 juin 2018 de 14 h à 17 h ;**
- **Vendredi 29 juin 2018 de 14 h à 17 h ;**
- **Vendredi 6 juillet 2018 de 14 h à 17 h.**

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie des Mureaux, à la communauté urbaine de Grand Paris Seine & Oise, à la Préfecture des Yvelines et à la sous-préfecture des Mureaux pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines - Direction de la réglementation et des élections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES CEDEX.
EP18-228

enquête-publique@publilegal.fr

LES MARCHÉS PUBLICSConsultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>**Marchés
+ de 90 000 Euros****MARCHE DE TRAVAUX - PROCEDURE ADAPTEE**

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR

COMMUNE DE MENERVILLE

MONSIEUR LE MAIRE

Place de la Gare 782005 MENERVILLE
Téléphone / Fax : 01 34 78 35 60**2 - OBJET DU MARCHÉ**Objet du marché : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET ORANGE
3 - LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX, DE LIVRAISON DES FOURNITURES OU DE PRESTATIONS DE SERVICES.
Rue du Moulin Saint Blaise - Rue du Bel Air

- Rue de la Vigne des Bocquets

4 - DECOMPOSITIONPrestations divisées en lots : Non
Prestations divisées en tranches : Non
Nombre de tranche(s) conditionnelle(s) : 0
5 - DELAI D'EXECUTION
Date de début des travaux :
Septembre 2018
Délai d'exécution : 5 mois**6 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

Les candidats peuvent se présenter soit seuls soit sous forme de groupement. En cas de groupement, l'entreprise mandataire ne peut se présenter, en cette qualité, dans plus d'un groupement pour un même marché.

7 - **CONDITIONS DE PARTICIPATION** :
Critères de sélection des candidatures

: Conformément aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Situation juridique - références requises : Formulaire DC1

Capacité économique et financière - références requises (arrêté du 29 mars 2016) : Formulaire DC2

Référence professionnelle et capacité technique - références requises (arrêté du 29 mars 2016)

- Liste des références de travaux similaires de moins de 2 ans précisant le montant des travaux réellement effectués par le candidat.

- Certificats de qualification professionnelle FNTP, QUALIFILEC,...

8 - CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation, soit :

Critère 1 - Prix des prestations : 50 %

Critère 2 - Valeur technique des prestations détaillées dans un mémoire technique : 50 %

9 - CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des offres : JEUDI 5 JUILLET 2018 à 16 Heures

Délai minimum de validité des offres : Quatre vingt dix jours (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

10 - ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

8 JUIN 2018

11 - ADRESSE A LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS

- d'ordre administratif : Commune de MENERVILLE

- d'ordre technique : BE STUR au 02 32 50 46 04

12 - DOCUMENTS DU MARCHÉLe dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plate-forme : www.e-marchespublics.com**13 - ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYÉES**

Les offres pourront être remises :

- par transmission électronique

- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale.

- au service contre récépissé à l'adresse sui-

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS**Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web**

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email